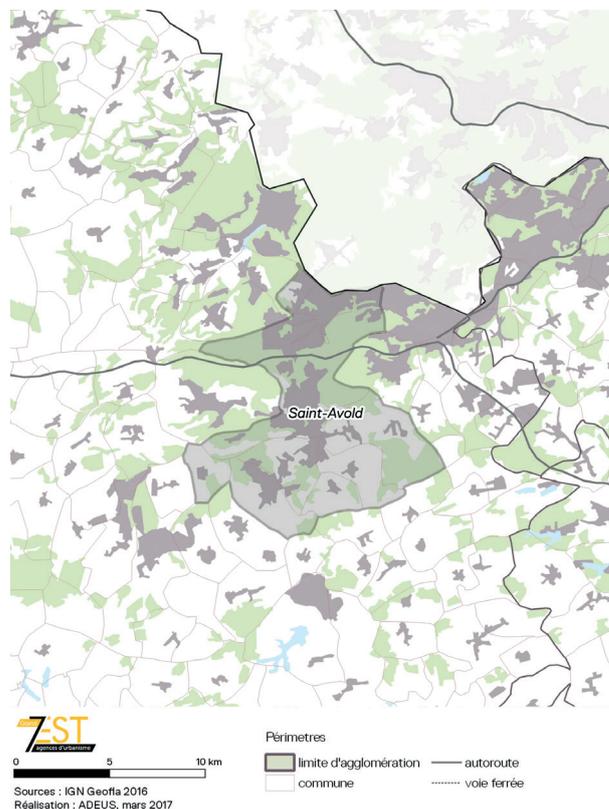


# Saint-Avold Synergie

Portrait d'agglomération

## DATES CLÉS

- 27 juin 1997 : création de la Communauté de communes du Centre Mosellan.
- 1<sup>er</sup> septembre 2004 : création de la Communauté de communes du Pays naborien.
- 1<sup>er</sup> janvier 2017 : fusion de la CC du Pays naborien et de la CC du Centre mosellan pour créer la Communauté de communes Agglo Saint-Avold Centre mosellan
- 1<sup>er</sup> juillet 2017 : transformation de la Communauté de communes Agglo Saint-Avold Centre mosellan en Communauté d'agglomération sous la dénomination « Saint-Avold Synergie ».
- Président : André WOJCIECHOWSKI (maire de Saint-Avold), ancien Président de la CCPN.
- Claude BITTE, conseiller départemental, était le président de la CCCM.



## COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

### Compétences obligatoires :

- l'aménagement de l'espace communautaire. Le SCoT est en révision pour prendre en compte l'intégration de la Communauté de communes du Centre Mosellan.
- le développement économique et notamment création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- l'équilibre social de l'habitat
- la politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- la gestion des milieux aquatiques
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

### Optionnelles

- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, contre

les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de l'énergie, promotion des énergies renouvelables, gestion collective des déchets industriels sur les zones d'activités économiques gérées par la communauté et sur la plateforme chimique de Carling

- la création et la gestion de maisons de services au public
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire : complexe nautique de Saint-Avold

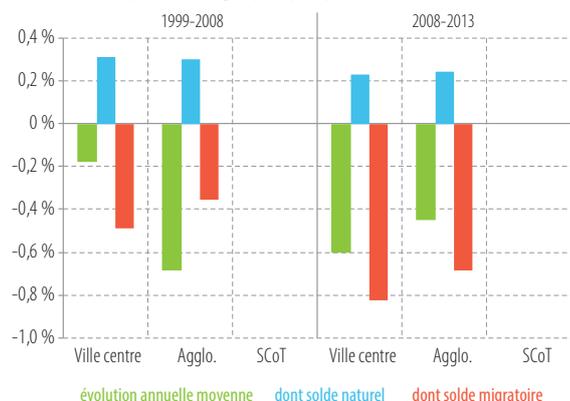
### Facultatives

- l'assainissement (sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Centre mosellan)
- le tourisme
- la politique sportive et culturelle
- le soutien au scolaire
- le soutien aux actions de protection animale
- les réseaux et services locaux de communications électroniques

## LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

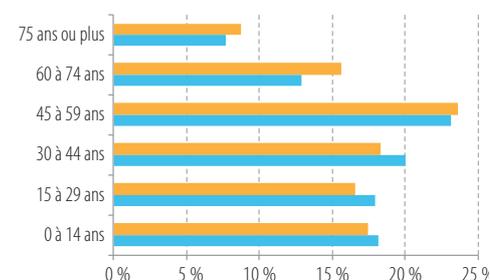
### Les dynamiques démographiques ville centre/Agglo./SCoT.

Une dynamique démographique peu favorable (source : INSEE)



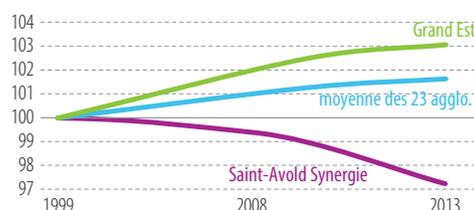
La décroissance démographique s'accroît sensiblement. Le solde migratoire est toujours plus négatif, tandis que le solde naturel, s'il reste positif, voit sa valeur décroître. Le phénomène est accentué sur la ville-centre par rapport aux villages de l'EPCI. Ceux-ci accueillent sans doute plus de familles grâce à une offre de logements plus spacieux. Bien qu'en régression, les enfants (0-14 ans) sont bien représentés dans la population, ainsi que les 45-59 ans. Par contre, les 15-44 ans sont relativement peu nombreux (par rapport aux autres agglomérations). Les familles sont donc plutôt âgées et les jeunes adultes peu présents pour les remplacer.

### Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges en 2008 et en 2013. Des familles vieillissantes dont les remplaçantes sont plus rares (source : INSEE)



### Évolution comparée de la population

source : INSEE



## REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

### Une agglomération tendanciellement plus riche

	CA Saint-Avold Synergie	Évolution 2006-2014	Moyenne des 24 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	25 334 €	+ 17,9 %	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	55 %	+ 9 points	55 %

source : DGI

	CA Saint-Avold Synergie	Moyenne des 24 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	7 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,36	0,49 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Avec un revenu moyen par foyer fiscal de 25 334 € par an en 2014, la Communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergie affiche une moyenne sensiblement égale à l'ensemble des agglomérations du Grand Est. La progression de 18 % observée depuis 2006 est équivalente à celle de l'ensemble des agglomérations du Grand Est. Il en va de même pour la part des foyers fiscaux non imposables et leur évolution. La population de Saint-Avold Synergie semble donc équilibrée en termes de revenus et d'inégalités sociales. Elle n'est ni plus favorisée, ni plus défavorisée que les autres agglomérations de la région.

La part de la population couverte par le RSA est sensiblement inférieure à celle constatée pour l'ensemble des 24 agglomérations du Grand Est. Par contre, avec une valeur de 0,36, l'IDH4 présente une valeur inférieure à la médiane des 24 agglomérations, qui est de 0,49. Ces indicateurs contradictoires peuvent s'expliquer par un niveau d'études moyen plus faible que dans de plus grandes agglomérations (composante de l'IDH4).

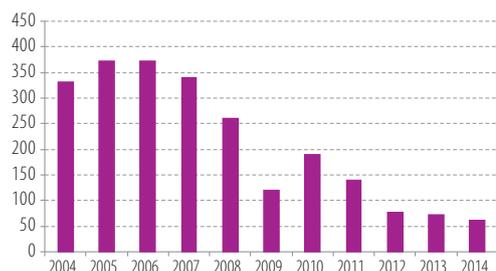
## HABITAT

### Une dynamique de la construction en forte baisse

Construction neuve sources : INSEE, Sit@del2

CA Saint-Avold Synergie	
Moyenne 2005-2009	304
Moyenne 2010-2014	110
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
CA Saint-Avold Synergie	10,2 %
Moyenne 24 agglomérations	11,6 %

Évolution de la construction neuve source : INSEE



Évolution de la vacance sources : INSEE, Sit@del2

CA Saint-Avold Synergie		Moyenne des 24 agglomérations	
2008	2013	2008	2013
7,3 %	9,8 %	7,1 %	8,5 %

Avec une chute du nombre de logements construits, qui passe de 304 à 110 par an, la Communauté d'agglomération de Saint-Avold connaît une forte baisse des constructions depuis 2005. En moyenne, l'ensemble des 24 EPCI étudiés connaît également une baisse de la construction – de l'ordre de 10 % –, alors que celle-ci est de l'ordre de 60 %. Avec 10,2 logements construits pour 100 ménages, le taux de construction est inférieur à la moyenne de l'ensemble des agglomérations du Grand Est. La commune de Saint-Avold a accueilli 34 % des constructions neuves (2005-2014), ce qui représente une concentration notable du développement de l'habitat sur la commune-centre.

On constate une hausse de la vacance entre 2008 et 2013, à l'instar de tous les territoires. Cependant, cette augmentation est nettement plus accentuée que pour la moyenne des agglomérations du Grand Est.

## LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Migrations résidentielles en 2013 avec les EPCI (principaux flux)

source : INSEE

Flux entrants		Flux sortants	
CC de Freyming-M.	13,9 %	CC de Faulquemont	14,9 %
CC de Faulquemont	13,7 %	CC de Freyming-M.	13,8 %
CC du Warndt	10,8 %	CC du Warndt	9,6 %
CA Metz Métropole	8,2 %	CA Metz Métropole	7,7 %
CA de Forbach	6,6 %	Grand Nancy	7,4 %

Navettes domicile-travail en 2013 avec les EPCI (principaux flux)

source : INSEE

Flux entrants		Flux sortants	
CA Saint-Avold Synergie	49,8 %	CA Saint-Avold Synergie	51,5 %
CC de Faulquemont	10,6 %	CC de Faulquemont	8,9 %
CC de Freyming-M.	7,1 %	CC du Warndt	5,9 %
CC de Forbach	7,1 %	CA de Forbach	5,7 %
CC du Warndt	5,2 %	CA Metz Métropole	5,6 %

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

CA Saint-Avold Synergie	Moyenne des 24 agglomérations
49,8 %	75,2 %

Les principaux flux migratoires se font avec des territoires proches ou avec Metz Métropole. Les entrants viennent en effet d'EPCI voisins ou proches, sans que l'un ou l'autre de ces EPCI ne supplante fortement les autres. Cette proximité est également marquée, mais de manière plus atténuée, pour les flux sortants. Metz Métropole et le Grand Nancy sont également des pôles d'attractivité résidentielle.

La Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie abrite environ 20 700 emplois. 50 % de ces emplois sont occupés par des habitants de l'agglomération et l'autre moitié par des personnes habitant à l'extérieur. Les principaux flux entrants viennent des territoires voisins ou proches. Les flux sortants sont plutôt à courte distance, Metz Métropole apparaissant en 5<sup>ème</sup> position. Encore une fois, aucun EPCI proche ne se démarque des autres. Il faut remarquer l'absence de relations migratoires ou professionnelles notables avec l'Allemagne, alors que Sarrebruck se situe à une trentaine de kilomètres d'autoroute.

Avec un taux de 50 %, la CA Saint-Avold Synergie présente une faible part d'actifs occupés travaillant et vivant sur son territoire. Aucun centre d'emploi ne polarise massivement l'agglomération : on observe plutôt une dispersion des emplois extérieurs... et un manque relatif d'emplois sur l'agglomération.

## LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

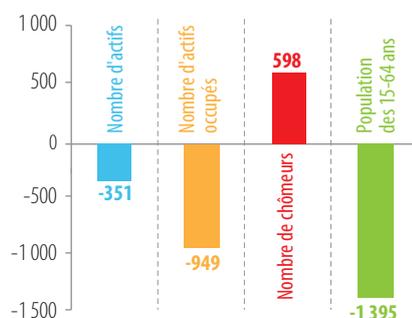
### Des indicateurs révélateurs de fragilités

source : INSEE

		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	Saint-Avold Synergie	66,2 %	57,3 %	13,5 %
	Moyenne des 24 agglomérations	70,4 %	61,4 %	12,7 %
2013	Saint-Avold Synergie	67,8 %	56,9 %	16,2 %
	Moyenne des 24 agglomérations	71,1 %	60,2 %	15,4 %

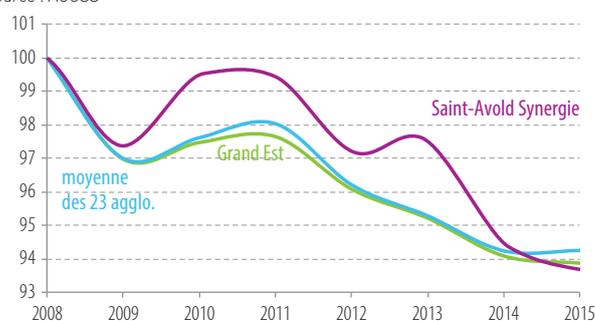
Bien que le taux d'activité soit moins élevé que sur la moyenne des 24 EPCI, son évolution a été supérieure de 2008 à 2013. De même, le taux d'emploi baisse légèrement et le taux de chômage, déjà élevé en 2008, augmente encore. Si ces évolutions sont moins marquées que sur les 24 EPCI de référence, avec un taux de 16,2 % le chômage reste un problème majeur.

### Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



### Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008)

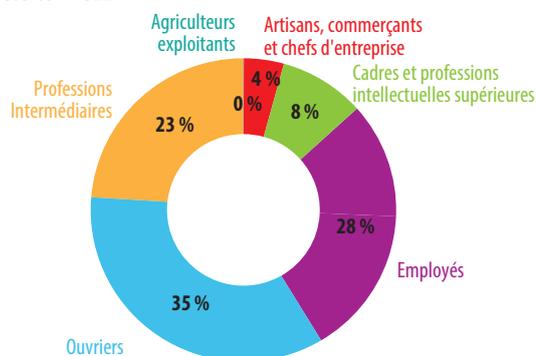
source : ACOSS



L'évolution de l'emploi salarié sur la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie a longtemps résisté après le déclenchement de la crise de 2008 et elle reste meilleure que sur le Grand Est. Après un mieux relatif en 2013, la situation s'est dégradée pour tomber au niveau moyen du Grand Est en 2014. La valeur de 2015 ne montre pas de stabilisation.

### Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



Comme évoqué plus haut au travers de l'IDH4, l'agglomération se distingue par une faible représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (8 %, contre 14 % pour les 24 agglomérations du Grand Est), et par une part importante des ouvriers (35 % contre 25 %).

### Part de l'emploi présentiel

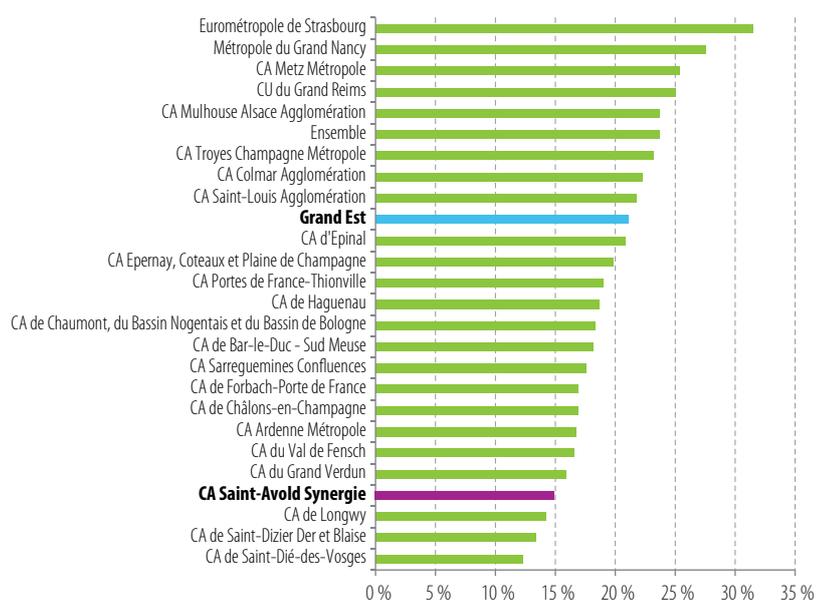
source : INSEE

	CA Saint-Avold Synergie	Moyenne des 24 agglomérations
2008	57,5 %	67,2 %
2013	60,5 %	68,5 %

La part de l'emploi présentiel augmente, mais reste sensiblement inférieure à la moyenne des 24 EPCI. Cette augmentation relative prend place dans un contexte de forte baisse du nombre d'emplois. Ce type d'emploi a donc mieux résisté, mais n'a pas pour autant nécessairement augmenté en nombre.

### Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



La part des emplois métropolitains supérieurs présents sur le territoire s'élève à 14,7 %, contre 23,5 % pour l'ensemble des 24 agglomérations. Encore une fois, cela corrobore les niveaux d'études et taux d'emplois d'encadrement et professions intellectuelles supérieures.

## LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

Entretiens des 21/09/2017 et 28/11/2017 avec M. Hugues Bonnefois (Directeur général) ; Mme Marjorie Szwejk, rédacteur principal, chargée du développement économique ; M. Benoit Moy, service urbanisme.

### État des lieux des documents cadre (état d'avancement, périmètre...) et autres documents définissant la ou les stratégie(s) territoriales.

- SCoT Rosselle approuvé en mars 2012. Inclut CA Forbach Porte de France, CC du Warndt (Creutzwald), CC de Freyming-Merlebach, CA Saint-Avold Synergie
- PLH, arrêté le 5 septembre 2016
- La Communauté d'agglomération n'a pas la compétence PLUi

### Quel est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

Le territoire de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie englobe 41 communes pour 54 000 habitants (40 000 pour l'ancienne CC du Pays naborien, 10 communes ; 14 000 pour la CC du Centre mosellan, 31 communes). Les villes principales sont Saint-Avold (16 000 habitants), L'Hôpital, Folschviller, Carling, Valmont (toutes CCPN) et Morhange (3 500 habitants).

Le territoire se situe au cœur de la région Grand Est, aux frontières de trois pays européens : Belgique, Luxembourg, Allemagne (les industriels parlent même de quatre pays, en incluant la Suisse), un espace transfrontalier de plus d'un million d'habitants.

La communauté d'agglomération dispose d'un bon réseau d'infrastructures :

- deux axes autoroutiers majeurs : nord-sud avec l'A31, est-ouest avec l'A4
- trois aéroports, d'accès rapide : Metz-Nancy-Lorraine, Sarrebruck-Ensheim et Luxembourg
- un équipement ferroviaire de qualité avec le TGV-Est et la plateforme de fret de Woippy

La Communauté de communes du Pays naborien faisait partie du GECT Eurodistrict SaarMoselle<sup>1</sup>, outil de coopération transfrontalière. La Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie en est désormais membre. L'Eurodistrict est un porteur de projet, un médiateur, un « facilitateur de projet », notamment dans les domaines du tourisme, du bilinguisme, de la promotion économique du territoire. Le GECT s'investit également dans l'amélioration du cadre de vie ou les transports. L'Eurodistrict mobilise les fonds européens (Interreg).

### Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique (offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire...) ?

Saint-Avold, c'est d'abord la plateforme pétrochimique de Carling. Implantée sur un territoire de 600 hectares sur lequel sont rassemblés plusieurs industriels, la plateforme est spécialisée dans la

fabrication de résines d'hydrocarbure et de matières plastiques. Le site est classé Seveso « seuil haut ». Les industriels de la plateforme de Carling sont regroupés au sein d'une association, « Chemesis », dont les objectifs sont de renforcer la compétitivité et promouvoir l'attractivité de la plateforme. Le même site assure la recherche et développement, la production et les équipes commerciales. La structure de huit membres représente 1 500 emplois directs et 3 500 emplois induits.

Au premier plan de ses ambitions, la communauté d'agglomération entend « relever le défi du développement économique ». Elle se situe toujours dans la logique de la reconversion des houillères et la recherche d'une nouvelle attractivité pour le territoire.

- **6 zones d'activités** principales relèvent de la compétence de la Communauté de communes du Pays naborien :
  - Europort (Saint-Avold) : zone de 100 ha spécialisée dans la logistique et les transports, plus de 60 entreprises installées.
  - Actival (Valmont) : 25 ha à dominante logistique.
  - Zone du Furst (Folschviller) : ancien carreau de mine. Pâtisserie industrielle Neuhauser.
  - Zone du Grünhof (Porcellette) : Artisanat.
  - Composite Park (Porcellette). Composite Park est un parc d'activités technologiques dédié aux matériaux et énergies d'avenir. Ainsi, la société Sunpower, filiale du groupe Total, qui fabrique des panneaux photovoltaïques. Sa vocation est d'apporter un soutien fort à l'innovation et à la mutualisation des compétences, avec un ensemble d'espaces et de services (centre d'appel) accessibles à tous ses acteurs.
  - Zone de la Vente au Carreau (Saint-Avold) : 30 ha. Site de l'ancienne cokerie, dépollué. Quasiment tous les terrains sont vendus.

Le territoire dispose d'autres zones d'activités :

- La zone industrielle du Gros Chêne (Saint-Avold),
- La zone industrielle de Morhange : Rehau Industrie.

La communauté d'agglomération a engagé un recensement des zones d'activités pouvant lui être potentiellement transférables. Le territoire de la CA se révèle très dynamique au plan économique. La proximité de l'autoroute en est l'atout majeur. Les entreprises installées sur les zones d'activités sont en majorité des entreprises locales, sans lien avec la situation frontalière du territoire. Seule la zone du Grünhof offre encore du foncier disponible.

La promotion économique était assurée jusqu'en 2017 par l'AGEME, Agence pour l'Expansion de la Moselle-Est. L'AGEME avait pris le relais en 2003 du service industrialisation des HBL (Houillères du Bassin de Lorraine) pour assurer le développement économique du bassin minier. L'AGEME vient d'être dissoute et ses activités absorbées par l'Agence départementale Moselle Attractivité. La collectivité craint de perdre de la visibilité et d'avoir moins de soutien financier dès lors que l'agence de développement intervient à l'échelle de tout le département.

- **La revitalisation du commerce de centre-ville** est en projet avec l'association Alexis Lorraine. Les commerçants du centre-ville de Saint-Avold ne sont pas, semble-t-il, les plus motivés pour redynamiser ce centre-ville.
- **Le tourisme** fait désormais partie des compétences obligatoires de la communauté d'agglomération. L'actualité réside dans la transformation de l'Office de Tourisme municipal

1. Communauté urbaine de Sarrebruck, CA Forbach Porte de France, CA Sarreguemines Confluences, CA Saint-Avold Synergie, CC de Freyming-Merlebach, CC du District Urbain de Faulquemont, CC du Warndt (Creutzwald).

en OT communautaire. Mais au-delà, les élus réfléchissent à une échelle de territoire plus vaste, qui intégrerait les secteurs de Creutzwald et de Boulay.

Pour l'heure, la promotion touristique cible le patrimoine : l'abbatiale Saint-Nabor, les lieux de culte, le cimetière américain...

- **La fibre optique** est un autre vecteur de développement. Les projets sont portés d'une part par SFR et Numéricable pour les communes de l'ancienne CC du Pays naborien (développement THD en cours), d'autre part par Moselle Fibre pour ce qui concerne les communes de l'ex CC du Centre Mosellan. Raccordement prévu à l'horizon 2020.

## Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle ? Urbanisme, habitat, transports, grands équipements, environnement...

### • Mobilité / Transports

- Depuis septembre 1999, Bus Est (groupe Transdev) exploite le réseau urbain de Saint-Avold-Valmont-Macheren sous le nom commercial «Transavold», pour le compte de la Communauté de communes du Pays naborien, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.
- Une ligne de bus Saint-Avold-Sarrebruck avait été mise en place sous l'égide de l'Eurodistrict Saar-Moselle. Faute de voyageurs, la ligne est aujourd'hui en suspens.
- La communauté d'agglomération fait le pari du covoiturage. En 2016, la CC du Pays naborien a aménagé une aire de covoiturage à Saint-Avold, à proximité immédiate de l'autoroute A4 : un parking de 50 places, clôturé, surveillé. Les destinations privilégiées sont autant Metz que Forbach ou l'Allemagne.
- Bien que sensibilisée aux circulations douces, la communauté d'agglomération ne dispose pas de parcours approprié, faute d'une configuration géographique adaptée (pas de rivière le long de laquelle un réseau cyclable pourrait s'inscrire). Néanmoins, la question est à l'étude.

### • L'environnement

- La communauté d'agglomération nouvellement constituée s'investit prioritairement dans les compétences environnement dont elle s'est dotée. Elle adhère ainsi au SYDEME (Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est), qui a pour mission le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- À noter parmi les compétences exercées par la CA, la gestion collective des déchets industriels sur les zones d'activités économiques qu'elle gère et sur la plateforme chimique de Carling.
- La gestion des milieux aquatiques est une autre nouvelle compétence obligatoire que la collectivité devra apprendre à exercer.

- En matière d'énergie, la réflexion est en cours pour l'élaboration d'un PCAET. Plus concrètement, le projet d'une ferme photovoltaïque de 35 ha est en voie de concrétisation sur les communes de Diesen et Porcellette (anciennes friches charbonnières). La capacité de production est de 17 MW, l'équivalent de la consommation de 5 000 foyers.
- Situé à Morhange, Domofutura est un lieu d'information et d'échanges sur les énergies renouvelables et les techniques de l'éco-construction. Bâtiment basse consommation nécessitant moitié moins d'énergie qu'une construction classique de même gabarit, il a aussi vocation à sensibiliser le public : démonstrations de nouvelles technologies, panneaux d'information sur les nouvelles techniques de gestion des ressources naturelles dans le bâtiment, exposition permanente sur le thème de l'habitat et des énergies renouvelables.

### • Habitat

- La politique de l'habitat est portée par le SCoT du Val de Rosselle. Celui-ci a pour but de donner les moyens de relever les défis de « l'après-mine ». Les enjeux sont de taille : contenir le déclin démographique et le vieillissement marqué de la population ; répondre à la perte nette d'emplois, malgré la reconversion économique en cours ; rompre avec la perte d'attractivité des villes où se multiplient les logements vacants et les fermetures de commerces. Pour répondre à ces difficultés, le choix a été fait de concentrer les moyens et les efforts de valorisation urbaine au travers d'une stratégie d'aménagement qui mobilise l'ensemble des communes du territoire.
- Trois orientations : requalifier l'espace urbain central, maîtriser l'étalement urbain dans les bourgs et villages, habiter autrement en faisant le choix de l'urbanisme durable.
- La CC du Pays naborien a adopté un PLH en 2016. Les travaux de révision sont en cours pour son extension au territoire de l'ancienne CC du Centre mosellan.
- Le programme d'actions du PLH préconise en particulier d'agir sur la requalification du parc ancien et la remobilisation du parc vacant.

### • Équipements

- La communauté d'agglomération ne dispose que d'un seul équipement communautaire : le parc nautique de Saint-Avold.
- Sa préoccupation en matière d'équipements concerne aujourd'hui la garde des jeunes enfants et l'accueil des personnes âgées. Il existe une maison de la petite enfance à Saint-Avold. Un projet est à l'œuvre sur L'Hôpital.
- Les équipements de santé sont l'hôpital de Saint-Avold, géré par Hospitalor<sup>2</sup>, et la clinique Saint-Nabor, établissement privé conventionné.

2. Hospitalor est l'Association Hospitalière Lorraine, qui gère les hôpitaux appartenant auparavant aux Houillères du Bassin de Lorraine (Saint-Avold, Château-Salins, Forbach). Depuis 2011, Hospitalor a rejoint le groupe SOS.

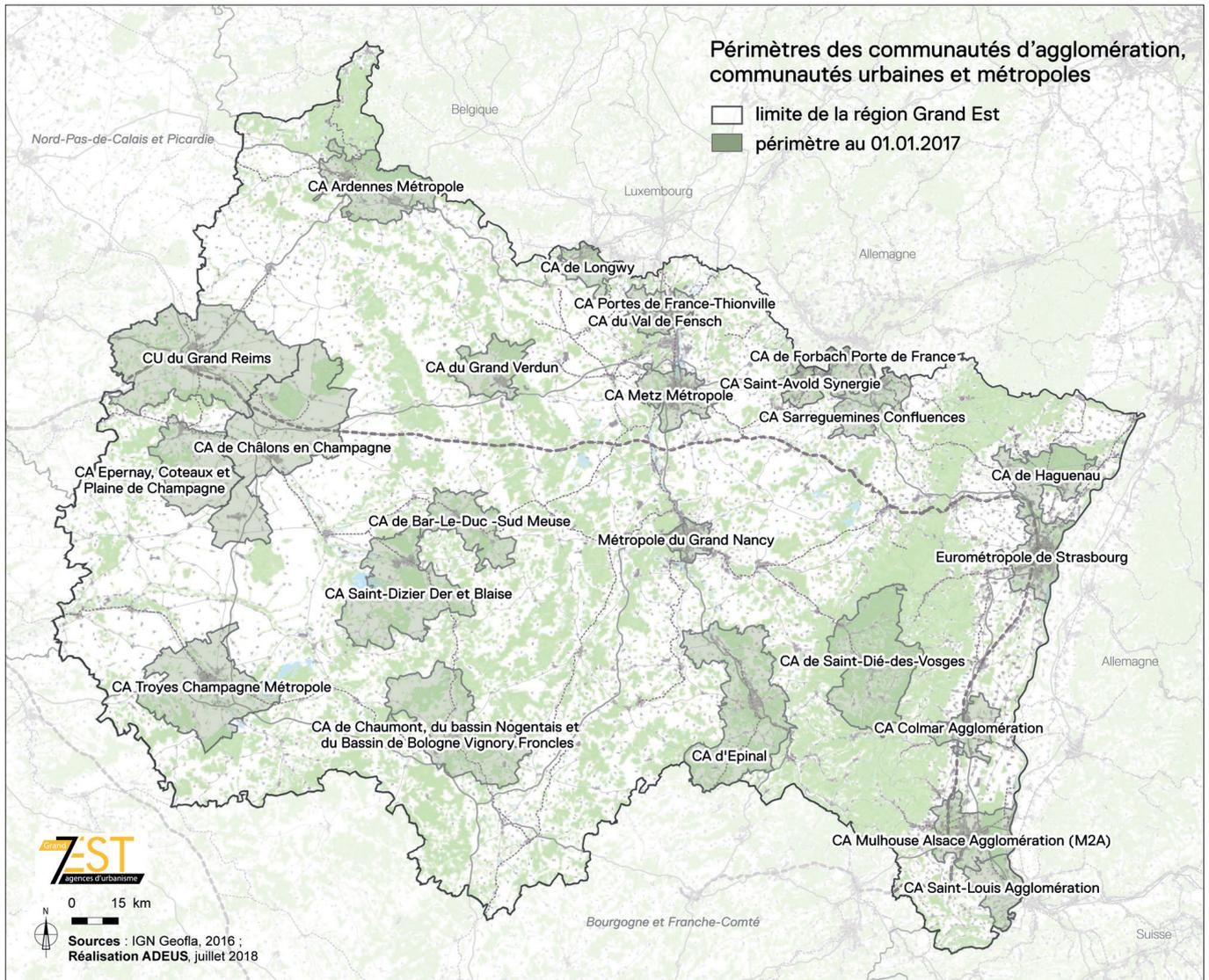
## QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

Pour l'heure, la communauté d'agglomération doit encore « digérer » deux événements récents : la transformation en communauté d'agglomération avec de nouvelles compétences, parfois lourdes, et la toute récente fusion des CC du Pays naborien et du Centre mosellan. Réaliser la symbiose entre ces deux territoires.

La Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie s'interroge sur ce qu'elle peut attendre du SRADDET. Quoiqu'il en soit, une demande s'exprime. À l'image des territoires de Moselle-Est, celle de ne pas être

« oubliée » dans la réflexion. Une interrogation qui survient après la création de la région Grand Est, pilotée depuis Strasbourg, et plus récemment encore la dissolution de l'AGEME, le sentiment de voir s'éloigner les institutions et perdre en visibilité. Et en lien avec cette question, quelle place pour le département – et Moselle Attractivité – dans l'élaboration du SRADDET ?

Et puis, une dernière question : laisser aux communes et aux intercommunalités leur autonomie et le maintien de leurs prérogatives.



Les « 24 agglomérations » désignent les communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Juillet 2018

Analyse et rédaction : **Jennifer Keith, AURM**  
 Traitement statistique : **Marie Charlotte Devin, AGURAM**  
 Cartographie : **Fanny Chailloux, ADEUS**  
 Mise en page : **ADEUS**